



VIDE GRENIER

organisé par l'Association « L'Ecole Buissonnière », au profit des élèves de l'école d'Archettes

le dimanche 18 octobre 2026 (Date limite d'inscription 9 octobre 2026)

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : / / / / Courriel : @

Numéro de pièce d'identité (joindre obligatoirement une photocopie recto/verso) :

Date et lieu de délivrance de la pièce :

Souhaite réserver (2 mètres minimum) : mètres linéaires, à 2,50 € / m, soit un total de €
réglés par chèque à l'ordre de l'association Ecole Buissonnière (pas de réservation prise en compte sans le règlement)

M'engage à respecter le règlement intérieur fixé ainsi :



- L'installation des exposants se fait uniquement de 6h à 8h ; un sens unique de circulation est mis en place dans les rues concernées par le vide grenier dès 6 heures. **A 8 heures, TOUS les véhicules non autorisés devront avoir été enlevés du site. (Des rues sont inaccessibles au stationnement des véhicules).**
- Aucune entrée ou sortie ne sera admise après 8h et avant 17h.
- Pour une bonne entente entre exposants et riverains : il est strictement interdit d'accrocher quoi que ce soit sur les portes, volets et grillages bordant la voie publique. De plus, les trottoirs et portes d'entrées devront être dégagés pour laisser libre accès aux habitants.
- Les annulations ne donneront lieu à aucun remboursement (absence, conditions météo même en cas d'arrêt préfectoral interdisant la manifestation).
- L'ensemble des participants, exposants et visiteurs, devront se référer aux règles sanitaires en vigueur au moment de la manifestation.
- Les emplacements devront être laissés propres en partant. (Pochette remise à l'arrivée avec sac poubelle, bon café (1 par emplacement) et bon de commande buvette (accès plus rapide pour les exposants))
- **Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte (bulletin d'inscription, photocopie carte d'identité et règlement).**

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir fait plus de deux vides-greniers ou brocantes au cours de l'année 2026 (y compris celui-ci) et ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

Je prends note que le non-respect des conditions du présent règlement peut entraîner mon exclusion immédiate sans préavis et sans compensation financière.

*Nota : un café sera offert par emplacement réservé.
Une buvette avec snack, barbecue, boissons... sera à
votre disposition toute la journée.*

Fait à, le / / 2026
Signature :